



**Sainte-Brigide-  
d'Iberville**

*Des gens de coeur et de terre*

**La FLÛTE**

BULLETIN MUNICIPAL DE  
SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE

09 juillet 2020

[www.sainte-brigide.qc.ca](http://www.sainte-brigide.qc.ca)

B-2020-07-41

### SÉANCE DU CONSEIL

Veillez prendre note que les séances du Conseil sont à nouveau ouvertes au public. La consigne de distanciation physique de deux mètres permettra d'accueillir un maximum de 9 citoyens lors des séances. Aussi, vous pouvez transmettre vos questions par courriel à [direction@sainte-brigide.qc.ca](mailto:direction@sainte-brigide.qc.ca) ou bien les déposer dans les boîtes à courrier situées à l'entrée du bureau.

La séance ordinaire du 6 juillet s'est tenue à huis clos. La bande audio de la réunion sera disponible sur le site internet de la Municipalité au [www.sainte-brigide.qc.ca](http://www.sainte-brigide.qc.ca)



### SYSTÈME D'ALERTE AUX CITOYENS



Pour être informé par courriel, message texte ou téléphone lors des avis émis par la Municipalité (ex. avis d'ébullition de l'eau), veuillez vous inscrire au [www.sainte-brigide.qc.ca](http://www.sainte-brigide.qc.ca) sous l'onglet *Alerte aux citoyens*. Si vous n'avez pas accès à Internet, vous pouvez téléphoner au bureau municipal au 450 293-7511 pour vous inscrire.



### RÉCUPÉRATION DES PILES USAGÉES



Le bac qui se trouve à l'entrée du bureau municipal sert **uniquement à la récupération des piles usagées**. Il ne faut pas y déposer vos cartouches d'encre vides ni aucun autre objet usagé. Pour tout renseignement, communiquer avec Compo-Haut-Richelieu au 450 347-0299. Merci de votre collaboration.

## MESSAGE IMPORTANT

N'oubliez pas que le bureau municipal sera fermé du

**14 au 27 juillet 2020 inclusivement** pour la période des vacances.



## Bureau municipal

555, rue Principale  
Sainte-Brigide-d'Iberville, Québec J0J 1X0  
T. 450 293-7511  
F. 450 293-1077  
[direction@sainte-brigide.qc.ca](mailto:direction@sainte-brigide.qc.ca)

Sûreté du Québec 310-4141  
ou sur le cellulaire \*4141

**Compo-Haut-Richelieu** 1 800 324-0299  
*(les électroménagers sont ramassés à votre porte)*

**Bureau de poste** 450 293-1016

## Heures d'ouverture

<u>Fermé le lundi</u>	<u>Urbanisme</u>
<b>Mardi au vendredi</b> 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30	<b>Mardi seulement</b> 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

**Régie intermunicipale d'incendie**  
450 347-5376, poste 28

\*\*\*\*\*

## TAXES MUNICIPALES : INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS À 0%

Soucieux de donner un répit aux personnes éprouvées par la situation actuelle, les membres du Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville ont adopté la résolution suivante suite à la déclaration d'état d'urgence sanitaire décrété par le gouvernement, qui est toujours en vigueur.

Le taux d'intérêt et de pénalité est fixé à 0%, effectif depuis le 13 mars 2020, pour toutes les taxes ou compensations imposées ainsi que pour toutes les créances impayées, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Modes de paiement acceptés des comptes de taxes :

- En ligne, via votre compte bancaire
- Au près de votre institution financière
- Par courrier postal
- Via l'une des boîtes à courrier situées à l'entrée du bureau

**SI NOUS AVONS DÉJÀ VOTRE CHÈQUE POSTDATÉ, PRENDRE NOTE QU'IL SERA DÉPOSÉ À LA DATE DU CHÈQUE, SAUF AVIS CONTRAIRE DE VOTRE PART.**

\*\*\*\*\*

## 3<sup>E</sup> VERSEMENT DE TAXES – 18 JUILLET 2020

N'oubliez pas votre 3<sup>e</sup> versement de taxes qui vient à échéance le 18 juillet 2020. Si vous effectuez le paiement de vos taxes municipales par Internet (ACCÈS D ou autres), il est important d'inscrire votre nom et le numéro de matricule inscrit sur votre compte de taxes.

## LES AFFAIRES MUNICIPALES

### RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Les états financiers préparés par Raymond Chabot Grant Thornton indiquent des excédents de fonctionnement de l'exercice s'élevant à 283 986 \$ pour l'année 2019.

Des dépenses en immobilisations pour un montant de 627 661 \$ ont été réalisées en 2019.

De plus, au 31 décembre 2019, les excédents accumulés, réserves financières et fonds réservés totalisent 1 197 510 \$ se répartissant comme suit : 688 716 \$ en excédent accumulé non affecté, 346 972 \$ en excédent accumulé affecté et 161 822 \$ en réserves financières et fonds réservés auxquels s'ajoute un montant de 153 255 \$ correspondant aux droits municipaux relatifs à l'exploitation d'une carrière ou d'une sablière.

Le rapport du vérificateur indique que les états financiers de la Municipalité donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2019.

Le rapport financier 2019 consolidé ainsi que le sommaire de l'information financière consolidée seront déposés sur le site Internet de la Municipalité

Patrick Bonvouloir, votre maire  
(Texte lu à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 juillet 2020)

\*\*\*\*\*

### FEUX À CIEL OUVERT – PERMIS DE BRÛLAGE OBLIGATOIRE

La municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville vous rappelle qu'il est obligatoire de présenter une demande de permis de brûlage pour tout feu à ciel ouvert. Ce permis est délivré gratuitement, pour une durée de 7 jours et vous permet de brûler seulement les branches, les feuilles mortes, les souches d'arbres, le bois tronçonné (bûches ou troncs d'arbres). Les matériaux de construction ne sont pas permis. Ceux-ci doivent être apportés dans un écocentre.

Cependant, les feux de joie sont autorisés sans demande de permis.

En tout temps, vous devez vous assurer sur le site de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) qu'aucune restriction ou interdiction a été émise en consultant le [www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca)

**Veuillez prendre note que durant la fermeture du bureau municipal du 14 au 27 juillet inclusivement, aucun permis de brûlage ne sera émis.**

---

AVIS PUBLIC  
DÉROGATION MINEURE

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

**Avis public** est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 3 août 2020 à compter de 20 h, au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, sur la demande de dérogation mineure numéro DER-2020-05-013.

**Désignation de l'immeuble :**

L'immeuble est situé sur la rue Bonvouloir (lot 6 329 467) dans la zone mixte commerciale et industrielle Mic-3 selon le plan de zonage de la Municipalité.

**Nature et effets :**

- Permettre la construction d'un bâtiment principal d'une hauteur de 10,06 mètres alors que le règlement de zonage prévoit une hauteur maximale de 9 mètres.

Au cours de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 8<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2020.

Christianne Pouliot  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

AVIS PUBLIC  
DÉROGATION MINEURE

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

**Avis public** est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 3 août 2020 à compter de 20 h, au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, sur la demande de dérogation mineure numéro DER-2020-06-014.

**Désignation de l'immeuble :**

L'immeuble est situé sur la rue Bonvouloir (lot 6 338 944) dans la zone mixte commerciale et industrielle Mic-3 selon le plan de zonage de la Municipalité.

**Nature et effets :**

- Permettre la construction d'un bâtiment principal d'une hauteur de 11,58 mètres alors que le règlement de zonage prévoit une hauteur maximale de 9 mètres.

Au cours de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 8<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2020.

Christianne Pouliot  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

AVIS PUBLIC  
DÉROGATION MINEURE

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

**Avis public** est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 3 août 2020 à compter de 20 h, au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, sur la demande de dérogation mineure numéro DER-2020-06-015.

**Désignation de l'immeuble :**

L'immeuble est situé sur la rue Bonvouloir (lot 6 329 467) dans la zone mixte commerciale et industrielle Mic-3 selon le plan de zonage de la Municipalité.

**Nature et effets :**

- Permettre l'installation de 4 enseignes sur le bâtiment principal alors que le règlement de zonage n'en autorise que 2.

Au cours de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 8<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2020.

Christianne Pouliot  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

AVIS PUBLIC  
DÉROGATION MINEURE

---

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

**Avis public** est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 3 août 2020 à compter de 20 h, au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville, sur la demande de dérogation mineure numéro DER-2020-07-016.

**Désignation de l'immeuble :**

L'immeuble est situé au 609, rue des Bouleaux dans la zone résidentielle Rb-1 selon le plan de zonage de la Municipalité.

**Nature et effets :**

- Permettre la construction d'un garage privé isolé pour une habitation multifamiliale alors que le règlement de zonage autorise les garages privés isolés, à titre de construction accessoire seulement pour les habitations unifamiliales et bifamiliales.

Au cours de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 8<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2020.

Christianne Pouliot  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**OFFRE D'EMPLOI**  
**INSPECTEUR MUNICIPAL**



**La Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville** est à la recherche d'un inspecteur municipal.

**Fonctions et tâches :**

- Effectuer les travaux reliés à la voirie
- Effectuer les travaux d'entretien des bâtiments municipaux et des infrastructures municipales n'exigeant pas de qualifications professionnelles
- Réaliser toute tâche connexe

**Aptitudes et qualités requises :**

- Grande autonomie et facilité à communiquer
- Bonne condition physique
- Connaissance du milieu rural
- Capacité à élaborer des budgets et gérer des projets
- Polyvalence

**Exigence :**

- Permis de conduire valide

**Conditions :**

- Emploi permanent, à raison de 40 heures par semaine. L'horaire de travail peut varier en raison des saisons. La rémunération pour ce poste sera établie en fonction des compétences et de l'expérience du candidat retenu. Une période de probation de six (6) mois est prévue.

Les personnes intéressées à soumettre leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae par courrier, courriel ou télécopieur, au plus tard le mercredi 29 juillet 2020 à 16 h.

Adresse postale : 555, rue Principale, Sainte-Brigide-d'Iberville, Qc, J0J 1X0

Courriel : [direction@sainte-brigide.qc.ca](mailto:direction@sainte-brigide.qc.ca)

Télécopieur : 450 293-1077

**Note :**

- Le masculin est utilisé pour alléger le texte, et ce, sans préjudice pour la forme féminine.



## RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE

### PRÉVENTION RÉSIDENIELLE 2020

#### **Message à tous les citoyens et citoyennes de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville**

Cette année, en raison de la pandémie relative au Covid-19, aucune visite de prévention résidentielle ne sera effectuée par les pompiers dans vos résidences. Au cours du mois de juillet, vous recevrez donc par la poste un « Formulaire de prévention résidentielle » que vous devrez remplir, signer et dater. Une fois complété, vous le retournerez au bureau de la Régie intermunicipale d'incendie (adresse sur le formulaire) ou vous le déposerez dans la boîte à courrier de votre bureau municipal.

Si vous avez des questions concernant la prévention résidentielle, n'hésitez pas à communiquer avec Madame Irène King, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie, au 450 347-5376, poste 28.

Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration et nous vous souhaitons un bel été...en sécurité !



\*\*\*\*\*

### BORNE FONTAINE

Veuillez prendre note qu'il est strictement interdit d'utiliser les bornes fontaines pour faire le remplissage de votre piscine ou tout autre usage.



## **DES DÉBRIS PARMIS LES BRANCHES, C'EST NON !**

Lors des opérations de broyage réalisées au cours des dernières semaines, nous avons retrouvé plusieurs matières « autres » que les branches :

- dalles de béton
- contenants de plastique
- tiges et pièces de métal
- matériaux de construction

En plus de causer des bris d'équipements coûteux, la présence de ces indésirables auraient pu blesser l'opérateur.

Merci de faire preuve de civisme en respectant les indications de nos valoristes et en déposant vos matières aux endroits appropriés.

Matières acceptées et refusées à l'écocentre : [compo.qc.ca/ecocentres](http://compo.qc.ca/ecocentres)



## **LE GAZON RESTE À LA MAISON**

Compo-Haut-Richelieu inc. invite les citoyens à adopter l'herbicyclage en laissant leurs retailles de gazon au sol après la tonte.

L'herbicyclage est un procédé simple et facile à intégrer à ses habitudes. À l'aide d'une tondeuse munie d'une lame déchiqueteuse bien affilée, il suffit de tondre la pelouse régulièrement pour conserver une hauteur de gazon d'environ sept (7) centimètres. Dans un délai de 24 à 48 heures, les retailles de gazon auront disparu en enrichissant la pelouse d'un engrais naturel et riche en azote et en eau.

Compo-Haut-Richelieu inc. est responsable de la gestion des matières résiduelles pour douze municipalités de la MRC du Haut-Richelieu. Son mandat consiste à orchestrer les services de la manière la plus économique possible, et ce, dans les règles de l'art.

Site Web : [www.compo.qc.ca](http://www.compo.qc.ca)    Téléphone : 450 347-0299    Courriel : [info@compo.qc.ca](mailto:info@compo.qc.ca)

## **DÉMÉNAGEMENTS, GRANDS MÉNAGES... PENSEZ AUX ÉCOCENTRES!**

Plusieurs matières sont acceptées dans les écocentres sans frais et sans limite pour les citoyens desservis : matières recyclables (dont les cartons de déménagement défaits), les résidus verts, le matériel informatique et électronique, la peinture, les électroménagers, les ampoules fluocompactes de même que les tubes fluorescents.

Les matelas, divans, tapis, toiles et autres textiles doivent toutefois être déposés avec les ordures ménagères le jour de la collecte.

Dans les situations où les objets sont encore en bon état, il est possible de se renseigner auprès d'organismes communautaires afin de vérifier si des familles ou des regroupements pourraient en bénéficier.

Informez-vous sur nos règles d'accès et le fonctionnement dans nos écocentres : [compo.qc.ca/ecocentres](http://compo.qc.ca/ecocentres)





## **MODIFICATIONS AUX HORAIRES DES ÉCOCENTRES IBERVILLE ET SAINT-LUC**

**20 au 25 juillet 2020**

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 3 juillet 2020 – Compo-Haut-Richelieu annonce la fermeture de l'écocentre Iberville pendant la 1<sup>re</sup> semaine des vacances de la construction, soit du 20 au 25 juillet.

Pendant cette période, les utilisateurs pourront se rendre à l'autre écocentre à Saint-Jean-sur-Richelieu situé dans le secteur Saint-Luc. Les horaires pour cette période sont les suivants :

		<b>Dim.</b>	<b>Lun.</b>	<b>Mar.</b>	<b>Mer.</b>	<b>Jeu.</b>	<b>Ven.</b>	<b>Sam.</b>
<b>Semaine du 19 juillet</b>	Iberville	Fermé						
	Saint-Luc	Fermé	8h à 15h	<u>9h</u> à 15h				
	Lacolle	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	<u>9h</u> à 15h

Les horaires réguliers des écocentres reprendront dès le lundi 27 juillet.

		<b>Dim.</b>	<b>Lun.</b>	<b>Mar.</b>	<b>Mer.</b>	<b>Jeu.</b>	<b>Ven.</b>	<b>Sam.</b>
<b>Horaire régulier</b>	Iberville	Fermé	8h à 15h	8h à 15h	Fermé	8h à 15h	8h à 15h	<u>9h</u> à 15h
	Saint-Luc	Fermé	8h à 15h	<u>9h</u> à 15h				
	Lacolle	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé	<u>9h</u> à 15h

### COVID-19

Les personnes présentant des symptômes de grippe ou de la fièvre ne doivent pas se présenter dans un écocentre. Les mesures sanitaires préventives mises en place doivent obligatoirement être respectées lors des visites dans les installations. Ces mesures peuvent entraîner des temps d'attente plus longs qu'à la normale. Les usagers sont invités à faire preuve de patience dans ces circonstances. Pour tout connaître des mesures : [compo.qc.ca/coronavirus](http://compo.qc.ca/coronavirus).

## TOUT SUR LES BACS CONFORMES

En cette période de déménagement, Compo-Haut-Richelieu inc. souhaite informer les nouveaux arrivants et les nouveaux propriétaires de la réglementation relative aux bacs conformes pour les différentes collectes.

<p><b>Ordures</b></p> 	<p>Obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Sur roues</li><li>✓ Prise européenne</li><li>✓ 240 litres ou 360 litres</li></ul> <p>Couleurs admises : Vert (de préférence), gris ou noir</p> <p><u>Vous déménagez?</u> Ce bac vous appartient! Vous pouvez l'apporter à votre prochaine demeure.</p>	<p>Interdit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✗ Couleur autre que celles admises</li><li>✗ Moins de 240 litres</li><li>✗ Sans roues</li><li>✗ Bac de récupération</li></ul>
---	---	---

<p><b>Récupération</b></p> 	<p>Obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Bac de Compo-Haut-Richelieu</li></ul> <p>Interdit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✗ Tout autre bac</li></ul> <p><u>Vous déménagez?</u> Ce bac doit être laissé sur le terrain de la propriété à laquelle il a été attribué. Il ne peut pas être déménagé.</p>
--	--

\*\*\*\*\*



## ENTRETIEN DE TERRAIN PRIVÉ

La municipalité vous rappelle qu'il est de la responsabilité de tout propriétaire, occupant, locataire ou exploitant d'un lot vacant, en partie construit, construit ou d'un terrain situé dans les limites de la municipalité d'entretenir sa propriété. Nous demandons la collaboration de tous. **Soyons fiers de notre municipalité!**



## **CHIEN EN LIBERTÉ ET RAMASSAGE DES EXCRÉMENTS**

La municipalité désire vous rappeler que tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être sous contrôle et surveillance constante d'un adulte ou à l'intérieur d'un terrain clôturé ou attaché ou dans un enclos ou contenu par tout autre dispositif servant à contenir l'animal.

Le gardien d'un animal ne peut laisser son animal errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que la sienne sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant.

Constitue une nuisance et est prohibé un animal qui aboie, hurle ou émet tout autre son d'une manière à troubler la paix ou étant perceptible à la limite de la propriété du gardien. Constitue également une nuisance un animal dangereux. Un maximum de 2 chiens par unité d'occupation est permis et chacun doit posséder une licence.

De plus, nous désirons vous rappeler que « Le gardien d'un animal ou la personne qui en a le contrôle et la surveillance doit enlever les excréments produits par l'animal dans un endroit public ou sur la propriété d'autrui » (article 17 du règlement 2017-434 (RM-410) concernant les animaux). Il s'agit d'une question de civisme envers les citoyens et de salubrité sur le territoire de la Municipalité.

\*\*\*\*\*

## **RÉOUVERTURE DE L'AIRE DE JEUX**

L'aire de jeux située dans le parc Yves-Larocque est maintenant ouverte.

**Afin de respecter les directives émises par le Gouvernement du Québec, les consignes suivantes doivent être suivies :**

- Lavez vos mains AVANT l'utilisation de l'aire de jeux
- Apportez vos lingettes et désinfectant
- Portez un masque au besoin
- Évitez les rassemblements
- Gardez une distance de 2 mètres
- Les toilettes, l'abreuvoir et le chalet des loisirs demeurent fermés, apportez vos bouteilles d'eau
- Si vous pensez être atteint de la Covid 19, restez à la maison



# LES ORGANISMES

## LES LOISIRS DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE INC



# Groupes de marche

À l'attention des **personnes âgées**, des groupes de marche animés et dynamiques sont organisés dans votre municipalité!

Pour vous inscrire **GRATUITEMENT** et connaître les lieux de rassemblement, écrivez au [cramponsanimateur@gmail.com](mailto:cramponsanimateur@gmail.com)

Les groupes débutent dans la semaine du 27 juillet 2020!



HORAIRE	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9h - 10h	Venise-en-Québec	Saint-Blaise-sur-Richelieu	Sainte-Anne-de-Sabrevois	Henryville	Lacolle
10h45 - 11h45	Saint-Georges-de-Clarenceville	Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	Mont-Saint-Grégoire	Sainte-Brigide-d'Iberville	Noyan
13h30 - 14h30				Saint-Alexandre	

Ce projet a été réalisé grâce au soutien financier obtenu du Secrétariat des Aînés



Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre  
Québec



## **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Tél. : 450 293-4604 \*1640



### **HORAIRE ÉTÉ**

#### **« Ouverture »**

Samedi 11 juillet : **10 h à 11 h 30**

Mercredi 15 juillet : **19 h à 20 h 30**

#### **« Vacances »**

**Bibliothèque FERMÉE** du 17 juillet au 10 août

#### **« Réouverture »**

Mercredi 12 août : **19 h à 20 h 30**

Samedi 15 août : **10 h à 11 h 30**

#### **Reprise de l'horaire régulier**

- Un lavage des mains à l'entrée, une distanciation de 2 mètres ainsi que le port du masque seront requis lors de votre passage à la biblio...
- Sur le plancher, des flèches identifieront le sens de la circulation...
- Les enfants sont priés de rester à l'extérieur de la biblio, parents ou bénévoles se feront un plaisir de les servir...

Les procédures à suivre sont une décision de la Santé publique.

Pour vous **aider dans le choix** de vos livres, vous pouvez accéder sur **google** au site de la CSDHR.

1. Dans **Google** :  
Écrire « Regard internet csdhr »  
Choisir École Notre-Dame-du-Sourire  
Écrire le nom d'un auteur  
Faire votre recherche et votre choix

Merci

Informations : Messenger Yolande Marcoux  
maryolande@live.ca ou 514 247-1314



Bonjour à vous Mesdames,

Le C.A. est à préparer la reprise de nos rencontres en septembre prochain. Naturellement nous suivrons les directives du Gouvernement selon l'évolution de la pandémie COVID-19. Nous sommes conscientes que la sécurité et la santé de chacune d'entre nous sont très importantes, c'est notre priorité. Donc à suivre pour les détails ultérieurement.

Dû à la COVID-19, nous sommes **dans l'obligation d'annuler notre SALON ARTS ET GOURMANDISES** du mois d'octobre 2020. Comme il serait difficile de respecter les directives du Gouvernement en ce qui concerne la distanciation sociale nous préférons remettre le SALON à l'an prochain. À tous nos artisans et visiteurs, ce n'est que partie remise et c'est avec plaisir que nous vous accueillerons en 2021.

Nous invitons toutes les dames qui désirent se joindre à notre association. Si vous connaissez des femmes dans votre entourage, amies ou personnes de votre famille, vous pouvez les inviter à se joindre à nous, soit pour assister à une réunion, un souper, un atelier sur divers sujets ou encore une sortie divertissante. Mesdames, vous êtes les bienvenues dans un groupe qui est, à la fois, dynamique et accueillant.

Si vous désirez vous inscrire, veuillez communiquer avec la Présidente France Michaud tél. 450 293-4147 ou la Secrétaire Denise Leduc tél. 450 293-7133.

\*\*\*\*\*



### SOUTIEN AUX PARENTS DU HAUT-RICHELIEU

**Chemin d'API**, ressources concertées en périnatalité et petite enfance, s'est associé à son pendant de Rouville, la **Table GrandiOse**, afin de créer et diffuser de l'information essentielle aux parents de nos deux territoires.

Les familles du Haut-Richelieu ont dû jouer plusieurs rôles dans les derniers mois et ont assurément **rencontré de nombreux défis**. Certaines ont ou auront besoin de soutien. **Un réseau est là pour les aider**, réseau constitué d'organismes communautaires et institutionnels.

**Ensemble, soutenons les familles de notre territoire en ces temps difficiles!**

**BRAVO CHERS PARENTS!**

Pendant le confinement, vous avez apaisé les inquiétudes de vos enfants, géré l'ennui et les plaintes et vous êtes devenus des professeurs et animateurs!

**On vous reconnaît pour tous vos dépassements!**

Malgré tout, il se peut que vous ayez besoin d'écoute et de soutien!

**C'EST NORMAL!**

**Parler à quelqu'un ça fait du bien!**

**Chemin d'API**  
Ressources concertées périnatalité et petite enfance

**SERVICES DU CLSC**  
450 358-2572 poste 4510  
811 option 2 (info-social)  
en dehors des heures du CLSC

**LIGNE PARENTS**  
**1 800 361-5085**

Pour rejoindre Chemin d'API  
chemindapi@outlook.com  
[www.chemindapi.com](http://www.chemindapi.com)

## INSCRIPTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE



### **Le Club de Patinage Artistique de St-Césaire à Marieville !**

Le CPA St-Césaire t'offre la chance de participer à la saison du Mini-Glace, du Patinage Plus, du Semi-Privé ou du Patinage STAR et du cours aux Adultes! Viens apprendre en t'amusant et faire des cours thématiques. Ce sera une saison inoubliable!

**Début : 8 septembre 2020**

#### **MINI-GLACE (3 À 5 ANS)**

Le programme Patinage Plus pour les tout-petits, 3 à 5 ans. Apprentissage des habiletés fondamentales basé sur le jeu.

**Le samedi de 9 h 05 à 10 h 00.**

#### **PATINAGE PLUS**

Programme national de perfectionnement des habiletés de base du patinage : déplacement avant, déplacement arrière, virage, pirouette, arrêt et saut. Apprentissage progressif et logique en groupe sous les directives d'un entraîneur professionnel certifié et d'assistants de programme.

**Le samedi de 10 h 00 à 10 h 55.**

#### **PATINAGE STAR SEMI-PRIVÉ**

Cours semi-privé pour les patineurs étape 5 et plus et les patineurs STAR.

**Le samedi de 9 h 05 à 10 h 00 et le dimanche de 9 h 15 à 10 h 00.**

#### **PATINAGE STAR**

**Le mercredi de 16 h 30 à 18 h 00, le vendredi de 15 h 30 à 17 h 00, le samedi de 7 h 00 à 8 h 55 et le dimanche de 7 h 00 à 9 h 05.**

#### **DEMI – SAISON**

Programme de mi-saison disponible pour le groupe de Mini-Glace à partir de janvier 2021.

**Inscriptions Mardi 18 août 2020 – Maison des Loisirs de Marieville - de 17 h 00 à 20 h 00**

**Mercredi 19 août 2020 – Maison des Loisirs de Marieville – de 9 h 00 à 16 h 30**

**2005, rue Du Pont Marieville**

**Inscriptions Date à Confirmer - Complexe Sportif de St-Césaire – Heures à Confirmer**

**1009, Avenue St-Paul, St-Césaire**

**Pour informations, contactez dès maintenant :**

Johanne Goos : 450 293-5858

Brigitte Beaudry : 450 521-6444

Marie-Josée Langlois : 514 949-4016

Sophie Robert : 450 775-1216



**Visitez notre page Facebook pour les développements!**



Contribuez à la surveillance de la rage du raton laveur en signalant la présence de tout raton laveur, toute mouffette ou tout renard trouvé mort ou qui semble malade, paralysé, désorienté ou anormalement agressif.

Pour signaler la présence d'animaux suspects en toute saison composer le 1 877 346-6763, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 ou en tout temps au [Québec.ca/rageduratonlaveur](http://Quebec.ca/rageduratonlaveur).

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Charlotte Grenier, responsable des communications – Rage du raton laveur : [rageduratonlaveur.gouv.qc.ca](http://rageduratonlaveur.gouv.qc.ca)



La maladie de Lyme est causée par une bactérie, *Borrelia burgdorferi*, qui est transmise à la suite d'une pique de la tique *Ixodes scapularis*, aussi appelée tique du chevreuil.

Une surveillance des tiques est faite par le Laboratoire de santé publique du Québec. Les tiques envoyées au laboratoire proviennent de partout au Québec, mais particulièrement de la Montérégie et Montréal.

Une étude menée dès 2008 par l'Institut national de santé publique du Québec dans le sud-ouest de la province a démontré que la tique du chevreuil est établie dans certains secteurs de la Montérégie. La bactérie en lien avec la maladie de Lyme a été identifiée chez certaines de ces tiques.

## **MESURES PRÉVENTIVES**

Bien que le risque d'être contaminé par la maladie de Lyme au Québec demeure faible, l'application de mesures préventives pour diminuer le risque de se faire piquer par une tique est fortement recommandée.

Pour prévenir ces piqûres, il est recommandé :

- ◇ d'éviter les endroits indiqués comme étant infestés par les tiques (ex : écriteaux dans des parcs aux États-Unis) ;
- ◇ de marcher dans les sentiers pour éviter les hautes herbes susceptibles d'héberger des tiques;
- ◇ d'utiliser un insectifuge contenant du DEET;
- ◇ de porter un chapeau, des souliers fermés et des vêtements longs et clairs.

À la suite d'une activité en forêt, il est important :

1. d'examiner minutieusement tout son corps, celui des enfants et celui des animaux domestiques;
2. d'extraire rapidement et de la façon appropriée (tel qu'expliquée sur le site du MSSS) les tiques accrochées à la peau;
3. finalement, de déposer dans un contenant hermétique les tiques prélevées - sans rien y ajouter (ex. : contenant à pilules vide);
4. conservez le contenant à la température de la pièce;
5. consultez un médecin ou un vétérinaire dans le cas d'un animal domestique. Celui-ci pourra faire analyser la tique.

## **Pour en savoir plus**

Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec : Maladie de Lyme

[www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/maladie-lyme.php](http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/maladie-lyme.php)

## **RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES**

En raison des circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de la COVID-19, une forte augmentation des ventes de piscines résidentielles pour la prochaine saison estivale a été constatée. Il est plus que jamais nécessaire de faire un rappel des règles de sécurité en vigueur pour toutes les nouvelles installations de ce type d'équipement au Québec.

Dans ce contexte, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) vous sollicite aujourd'hui afin de vous inviter à contribuer activement à la réussite de la campagne « Je sécurise ma piscine, c'est ma responsabilité » en lien avec son Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

Comme pour l'an dernier, l'objectif principal est de rappeler les règles de sécurité minimales à respecter pour toutes nouvelles installations de piscines résidentielles au Québec. Ces normes, établies par le Règlement, visent à contrôler l'accès aux piscines afin de prévenir les risques de noyade, plus particulièrement chez les enfants. Il suffit en effet de quelques secondes pour qu'un enfant échappe à la vigilance d'un adulte et se trouve à l'eau.

Entre autres, le Règlement stipule :

- que toute nouvelle piscine doit être entourée d'une enceinte, à moins que ses parois soient d'une hauteur d'au moins 1,2 m dans le cas d'une piscine hors terre, et d'au moins 1,4 m dans le cas d'une piscine démontable. Cette enceinte doit mesurer au moins 1,2 m, pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et être dépourvue de tout élément pouvant en faciliter l'escalade;
- que toute porte d'accès à la piscine doit être munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- que toute terrasse adjacente à une piscine doit être équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.

Par ailleurs, rappelons que pour toute demande de construction, d'installation ou de remplacement d'une piscine ou pour l'érection d'une construction y donnant l'accès ou en y empêchant l'accès, un permis municipal est obligatoire.

Si vous avez des questions, vous pouvez vous adresser à M. Marc-André Rheault, responsable du projet à la Direction des communications, à [marc-andre.rheault@mamh.gouv.qc.ca](mailto:marc-andre.rheault@mamh.gouv.qc.ca) ou au 418 691-2015, poste 83585.

Pour en savoir davantage sur les mesures de sécurité à mettre en place lors de l'installation d'une piscine résidentielle, visitez le [www.quebec.ca/piscinesresidentielles](http://www.quebec.ca/piscinesresidentielles).

Pour plus d'informations à propos des règles de sécurité pour éviter la noyade, vous pouvez également consulter le [www.quebec.ca/habitation-et-logement/piscines-et-spas/](http://www.quebec.ca/habitation-et-logement/piscines-et-spas/).

Merci à l'avance et bonne saison estivale!



## **7<sup>e</sup> ÉDITION DU CONCOURS ARTS DE LA SCÈNE 2020**

### **« DES JEUNES QUI S'IMPOSENT ! DES JEUNES QUI S'EXPOSENT ! »**

Posa/Sources des Monts, organisme luttant à l'exclusion sociale et à la pauvreté des 35 ans et moins, est fier de relancer le projet « **Des Jeunes qui S'imposent ! Des Jeunes qui S'exposent !** » qui a eu beaucoup de succès entre 2007 et 2012 et vise les arts de la scène et de la communication, en groupe ou solo: humoriste, chant, slam, groupe musical, danse, discipline du cirque etc. afin de mettre de l'avant l'émergence de jeunes talents et pour marquer nos vingt ans d'existence et dont la finale aura lieu le 28 août à 19 h.

Ce concours de talents sera exceptionnellement en mode diffusion web et comporte 4 catégories en plus du prix « coup de coeur » du public :

- jeunes de 17 ans et moins, amateurs
- jeunes de 17 ans et moins, semi-professionnels
- jeunes de 18 à 35 ans, amateurs
- jeunes de 18 à 35 ans, semi-professionnels

Une bourse de 500\$ sera attribuée à chacun des gagnants des quatre (4) catégories du concours en plus d'autres prix offerts par des entreprises et une tournée 2021 pour les 20 ans de POSA SDM. Une bourse de 500\$ sera attribuée au coup de coeur du public par la Caisse populaire Desjardins du Bassin-de-Chambly en plus de nombreux prix dont 12 heures en studio d'enregistrement, gracieuseté de Zenpool Zone. Parmi les partenaires et commanditaires notons : Zenpool Zone, Caisse Populaire du Bassin-de-Chambly, Location Motomarine Sport Chambly, La ferme Guyon, Maxi Chambly, Jean-François Roberge député de Chambly, Yves-François Blanchet député de Beloeil-Chambly, Christine Normandin députée de Saint-Jean, Les éditions les zyeudor, Arachide Dépôt Chambly, EMF Musique, Métro Plus Marieville, IGA Saint-Césaire, Vélo Zone Saint-Jean, Restaurant McDonald de Chambly, Restaurant Valentine de Chambly, FG Chocolaterie. Aussi, une tournée de prestation des gagnants est prévue pour 2021 afin de souligner les 20 ans de POSA Source des Monts. Parmi les partenaires prestation : Microbrasserie Délires et Délices, La Croisée des Chemins, Le restaurant Marius et les Grillades du Fort. Nous sommes toujours à la recherche de partenaires soit pour ajouter à notre bouquet de prix, soit pour augmenter le prix des bourses ou pour offrir de présenter une prestation des gagnants en 2021 dans votre commerce.

Le jury est composé de membres issus du milieu des arts de la scène, de la communication et de la Musique.

Le jury sera présent tout au long de l'événement et basera son évaluation sur l'organisation du temps et de l'espace - mouvements et déplacements - présentation visuelle – technique, justesse, débit, précision – harmonie - rythme, originalité -professionnalisme - performance.

Le participant doit résider dans une des villes desservies par POSA SDM : (Ange-Gardien, Marieville, Richelieu, Rougemont, Saint-Césaire, Sainte-Angèle-de-Monnoir, Saint-Mathias-sur-Richelieu, Saint-Paul d'Abbotsford, Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Saint-Valentin, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville, Venise-en-Québec, Chambly, Carignan).

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec la directrice générale, madame Sandra Bolduc  
Bureau : 450 658-9898 poste.710, cellulaire : 514 714-7672, [direction@posasdm.org](mailto:direction@posasdm.org)



## PETITES ANNONCES



### AUTO-CUEILLETTE ÉTÉ 2020

**CAMERISE :** Après la Saint-Jean-Baptiste – Jusqu'au 15 juillet

**FRAMBOISE :** 6 juillet jusqu'à la fin de la récolte

**AMÉLANCHIER :** Début août

**ARONIA :** Fin septembre

**Note :** Il est préférable de téléphoner avant de vous déplacer : 450 306-6007

Les Jardins d'Odina  
1018, rang de la Rivière Est  
Sainte-Brigide-d'Iberville

\*\*\*\*\*

**CONSTRUCTION GIGUÈRE :** Entrepreneur général. Construction neuve – Rénovation – Commercial. Pour tous vos travaux, Jean-Philippe au 450 545-6330.

\*\*\*\*\*

« Aux personnes qui ont « emprunté » volontairement mes chaises de patio, bien vouloir les remettre après usage, et en bon état. De toute façon, une caméra vous a bien identifiés... Vous avez le choix de la suite des événements. Merci ! »

\*\*\*\*\*

### POUR SOUMETTRE UNE ANNONCE

Le bulletin municipal est publié et distribué la 3<sup>e</sup> semaine de chaque mois. Si vous souhaitez présenter une annonce pour offrir des services, des activités, etc., vous n'avez qu'à transmettre vos textes ainsi que votre paiement au plus tard le mercredi précédant la semaine de la publication. Il suffit de faire parvenir vos fichiers par courriel (si possible en format Word) à [info@sainte-brigide.qc.ca](mailto:info@sainte-brigide.qc.ca) ou d'apporter vos textes en personne au bureau municipal.

**Prix selon le format :**

la ligne	1 \$
½ page	20 \$
1 page	40 \$



## **DATES À RETENIR**

### **Prochaine séance du conseil municipal**

Le **lundi 3 août 2020 à 20 h** à la salle du Conseil (sous-sol) au 555, rue Principale.

### **Prochaine séance du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont- Saint- Grégoire et Sainte- Brigide- d'Iberville**

La séance du **mardi 11 août 2020 à 20 h** se tiendra possiblement encore à huis clos.

### **Prochaine réunion du comité des Loisirs**

La prochaine réunion du comité des Loisirs aura lieu le **mercredi 19 août 2020**.

### **Prochaine parution de La Flûte : Le jeudi 20 août 2020**

La date limite pour faire parvenir vos annonces est **le mercredi 12 août 2020 avant 16 h**. Vous pouvez apporter vos annonces au bureau municipal avec votre paiement ou nous les faire parvenir par courriel à [info@sainte-brigide.qc.ca](mailto:info@sainte-brigide.qc.ca) en format Word. Information : 450 293-7511.

## LES MINUTES DU PATRIMOINE. Des étrangers dans nos champs de légumes.

Plusieurs résidents de Sainte-Brigide ignorent sans doute qu'il y eut une ferme maraîchère dans leur municipalité. Ci-après, la petite histoire de cette entreprise agricole.

Jean Garon, ministre de l'Agriculture du gouvernement Lévesque, avait annoncé, en 1982, un programme intitulé *Relance de la culture de la tomate de conserverie*. Victor Bonvouloir vit dans ce programme l'occasion de réaliser son rêve de posséder une ferme maraîchère; ce fut l'élément déclencheur. De surcroît, la conjoncture était favorable compte tenu des volontés du gouvernement à l'égard des agriculteurs. Plus est, Victor avait été initié à la culture maraîchère par son père, Lionel. En effet, ce dernier était diplômé de l'Institut agricole d'Oka et avait eu sa propre ferme de légumes à la mode de son temps. Il vendait les produits de sa ferme à l'usine de conserverie *Bedford Fine Food*, jusqu'à la fermeture de cette usine. Enfin, Victor avait fait ses études à l'École moyenne d'agriculture de Brigham.

Ce fut dans un tel contexte que Victor Bonvouloir mit sur pied sa propre ferme maraîchère, entreprise de grande envergure si on tient compte des installations spécialisées nécessaires (production de glace), des équipements agraires, d'un débouché assuré pour la vente, etc. Ce fut à l'usine de Gérard et Beaudoin de Sainte-Angèle-de-Monnoir que Victor écoulait sa production; celle-ci représentait 50% de l'approvisionnement des légumes traités dans cette usine.

Qui dit ferme maraîchère dit grand besoin de main-d'œuvre. Dans un premier temps, la nouvelle entreprise agricole fit appel à la main-d'œuvre disponible au Québec, mais la croissance de l'entreprise obligea Victor à faire appel aux ouvriers étrangers.

Et ce fut ainsi que des Guatémaltèques et des Mexicains, par l'intermédiaire de l'Association des jardiniers maraîchers, vinrent sur une terre de Sainte-Brigide faire la culture des piments, des tomates, des brocolis, des oignons espagnols, etc. D'autres nationalités, tels les Laotiens et les Haïtiens, et évidemment les Québécois se joignirent à eux.

L'entreprise agricole connut ses beaux jours de 1983 à 1996, année où la complicité de nombreux facteurs obligea Victor à mettre fin à son exploitation agricole : faillite de Steinberg (perte de 200,000 \$), grêle de 1985 (perte totale des récoltes), diminution du prix de certains légumes (brocolis), bref, mauvaise conjoncture économique. Même l'usine de Sainte-Angèle-de-Monnoir dut fermer ses portes par manque d'approvisionnement de légumes des fermes sinistrées par la grêle de 1985 et ses conséquences.

Les travailleurs étrangers étaient payés au salaire minimum, une heure de travail ici correspondait dans leur pays au salaire d'une journée de 10 à 12 heures. De plus, ils étaient logés aux frais de l'employeur, 50 % du prix de leur voyage d'avion étaient défrayés, un véhicule était mis à leur disposition.

*Victor Bonvouloir et Luc Lewis. Source : Victor Bonvouloir. Juillet 2020.*



**Victor avec son père et sa mère**

**VISITEZ LE SITE DE LA SOCIÉTÉ: PATRIMOINESAINTE-BRIGIDE.ORG**